

## **Règlement du Challenge Mobilité 2026 de l'UBE**

### **Article I : Organismes**

À l'occasion du challenge mobilité UBE, destiné aux étudiants, aura lieu du 7 au 11 septembre 2026, l'Université Bourgogne Europe organise un concours récompensant les étudiants qui effectuent leurs trajets domicile-lieu d'étude par une alternative à la voiture individuelle.

### **Article II : Objectif du concours**

L'objectif de ce concours est d'encourager les étudiants à découvrir de nouveaux moyens de transports et prendre de nouvelles habitudes pour remplacer la voiture individuelle.

### **Article III : Calendrier**

Les trajets effectués pour participer au challenge sont effectués pendant la semaine du 7 au 11 septembre. À partir du vendredi 11 septembre, un formulaire permettant aux participants de s'inscrire et d'enregistrer leurs trajets sera ouvert jusqu'au 14 septembre. Les participants gagnent des points et créent un classement.

### **Article IV : Modalités d'inscription**

Les trajets doivent être effectués par des étudiants de l'Université Bourgogne Europe. L'inscription est libre et gratuite. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 14 septembre 17h00, dernier délai. L'inscription se fait via le formulaire accessible sur l'article dédié à ce challenge sur le site [www.ube.fr](http://www.ube.fr).

### **Article V : Modalités d'enregistrement des trajets**

Le participant inscrit la date et la distance parcourue pour chaque trajet, ainsi que le mode de transport utilisé.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

### **Article VI : Comptages, lauréat**

Après réception de tous les trajets et comptabilisation, une cérémonie de remise des prix sera organisée le 16 septembre 2026, à la MSH de Dijon, à 16h30. Le classement s'effectuera en fonction du nombre de points de chaque participant.

Par ailleurs, les participants ont la possibilité, lors de leur inscription, de renseigner l'UFR auquel ils appartiennent, les points engrangés par chaque étudiant d'une UFR sont cumulés et donnent le score de l'UFR. Un trophée à remettre en jeu lors des prochaines éditions sera remis à l'UFR ayant cumulé le plus de points.

### **Article VII : Publication des résultats**

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés lors de la remise de prix du 16 septembre 2026. La remise des prix aura lieu dans la MSH de Dijon à 16h30.

### **Article VIII : Prix et Classement**

Les 10 participants ayant cumulé le plus de points seront récompensés de différents lots : trois sweat UBE pour les trois premiers, quatre t-shirts UBE pour les quatre suivants et trois goodies pour les trois. Les organisateurs se réservent le droit de substituer un prix à un autre prix ayant des

caractéristiques proches. Les récompenses pourront être remplacé pour des questions de tailles/couleurs ou modèle tant que la valeur de l'objet gagné est la même.

#### Article IX : Responsabilité des participants

En signant le bulletin d'inscription le participant s'engage à inscrire des trajets réellement effectués et certifie l'exactitude des données partagées.

#### Article X : Droit de cession

En signant le bulletin d'inscription chaque participant autorise l'utilisation de ses données dans le strict cadre de ce challenge. À des fins de communication pour l'annonce d'un gain et le calcul de ses points.

#### Article XI : Droit de réserve

L'Université Bourgogne Europe et le CROUS se réservent le droit, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leurs volontés ou de nécessité justifiée, d'annuler le concours, l'écourter, le prolonger, le reporter ou en modifier les conditions. La responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être engagée de ce fait et aucune réparation ne pourra lui être demandée.